

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 8 (1916)  
**Heft:** 11-12

**Artikel:** Les mouvements de salaire des fédérations syndicales suisses en 1915  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383139>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an  
 Pour l'Etranger: Port en sus  
 Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann  
 Téléphone 1808 o o o Kapellenstrasse 6 o o o Compte de chèques N° III 1366  
 Parait tous les mois

Expédition et administration: o  
 Imprim. de l'Union, Berne  
 o o o Kapellenstrasse, 6 o o o

**SOMMAIRE:**

	Page		Page
1. Les mouvements de salaire en Suisse en 1915 . . . . .	121	5. En Belgique . . . . .	130
2. Chez les typographes de la Suisse romande . . . . .	124	6. Dans les fédérations . . . . .	132
3. Communication de l'U. S. F. S. . . . .	127	7. Mouvement syndical international . . . . .	132
4. La Conférence internationale des fédérations syndicales . . . . .	127	8. Divers . . . . .	132

### Les mouvements de salaire des fédérations syndicales suisses en 1915

Toute l'activité des syndicats, au moins pour ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail et de salaire, a été presque entièrement paralysée au début de la guerre. Tous les mouvements en cours au 1<sup>er</sup> août 1914 ont dû être interrompus, naturellement pas à cause de « l'Union sacrée » — les ouvriers et les patrons n'ayant pas vu la nécessité d'interrompre leurs luttes — mais pour la simple raison que toute activité industrielle avait cessé subitement. L'annulation des commandes, le manque de matières premières, l'insuffisance de monnaies métalliques et la situation générale incertaine, qui ne permettait pas de juger de la situation future, provoqua non seulement un chômage intense, mais encouragea certains patrons à modifier les conditions de travail, au détriment des ouvriers. Sans tenir compte des réductions du temps de travail qui, elles déjà, entraînaient des diminutions de salaire, ils n'hésitèrent pas à réduire encore arbitrairement les salaires pour le travail en fabrique ou à domicile, à supprimer les allocations pour les heures supplémentaires et le travail de nuit, à mettre le règlement des vacances hors de vigueur, à refuser de payer les indemnités pour le service militaire, etc.

Malgré cette situation désespérée, les ouvriers organisés réussirent dans bien des cas à empêcher ces mesures, ou tout au moins à les réduire.

Mais ce ne fut pas encore tout. Les patrons procédèrent à des réductions de salaire par voie indirecte. Quand il s'agissait de nouveaux engagements ou de réengagements, de nombreux industriels essayaient de payer des salaires initiaux plus bas que ceux en usage avant la guerre, cela malgré le renchérissement de la vie. Ils préten-

daient travailler avec pertes et n'avoir accepté les commandes que pour pouvoir occuper les ouvriers. Les bilans de fin d'année prouvèrent, il est vrai que, dans la plupart des cas, ces affirmations étaient fausses.

Sous la poussée et les réclamations réitérées de la classe ouvrière, le Conseil fédéral fut finalement obligé de s'occuper de ces abus. La grande commission de nécessité fut convoquée. Comme résultat de ses délibérations, elle publia une proclamation aux patrons dans laquelle elle protestait contre les empiètements des conditions de travail. Il est évident que dans ce document on ne parlait pas de mesures de contrainte pour obliger les patrons à garantir un certain minimum de salaire aux ouvriers. Le Conseil fédéral n'osa pas abroger la « liberté » des contrats de louage de service, quoique, dans d'autres domaines, il restreignait impitoyablement les droits des citoyens « dans l'intérêt de l'Etat ». Ce n'est que plus tard qu'il émit l'ordonnance sur le paiement d'une indemnité de 25 pour cent pour, le travail de nuit et du dimanche, mesure boiteuse, puisque cette indemnité ne devait être accordée que si le temps de travail légal de 11 heures était dépassé. Comme le plus souvent il ne s'agissait que d'une ou deux heures supplémentaires par jour, l'ordonnance resta sans effet dans tous ces cas.

Déjà avant la guerre, les syndicats devaient tourner tous leurs efforts en premier lieu vers un but essentiel: conformer les salaires des ouvriers aux prix des vivres et des denrées de première nécessité. Au commencement des hostilités, ces effets furent non seulement interrompus, mais les organisations subirent même un mouvement de recul. D'un autre côté, le renchérissement faisait des progrès rapides. Les chiffres suivants, que nous relevons d'une statistique de l'Union suisse des sociétés coopératives sur les prix de détail de 1914 à 1916, prouvent notre affirmation.

## Mouvements de salaire, grèves et lock-outs en 1915

Tabl. I Fédérations	Nombre et dimension des mouvements					De ces mouvements ont été										Secours payés			
	Nombre	Localités	Etablissements	Total des ouvriers	Dont organisés	Mouvements sans cessation de travail				Grèves				Lock-outs				Nombre de jours	Somme totale Fr.
						Nombre	Localités	Etablissements	Ouvriers	Nombre	Localités	Etablissements	Ouvriers	Nombre	Localités	Etablissements	Ouvriers		
Ouvriers du bâtiment . . . . .	1	1	4	70	23	—	—	—	—	1	1	4	52	—	—	—	—	—	—
Relieurs . . . . .	1	11	358	789	773	1	11	322	476	1	2	6	134	1	8	30	179	15,232	33,286
Coiffeurs . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvr. des communes et de l'Etat transports et de l'alimentation	32	64	646	3,889	1,760	31	60	493	3,719	1	4	153	170	—	—	—	—	1,080	2,624
Ouvriers sur bois . . . . .	8	22	157	1,012	895	6	20	76	523	1	1	80	480	1	1	1	9	12,591	21,131
Chapeliens . . . . .	1	1	1	20	—	1	1	1	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers sur cuir . . . . .	4	4	89	412	282	4	4	89	412	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lithographes . . . . .	1	2	3	10	10	1	2	3	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnel des locomotives . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Peintres et plâtriers . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvr. sur métaux et horlogers	89	58	152	14,370	7,346	85	54	143	14,115	3	3	8	140	1	1	1	125	628	1,308
Ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tailleurs . . . . .	2	2	7	40	40	2	2	7	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers de la pierre . . . . .	6	6	9	159	100	6	6	9	159	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers du textile . . . . .	34	24	34	5,200	1,573	32	22	30	4,942	2	2	2	258	—	—	—	—	—	—
Etabl. de transp. (U. G. T. S.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Typographes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charpentiers . . . . .	1	1	15	200	135	1	1	15	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	180	196	1475	26,171	12,937	170	183	1188	24,616	9	13	253	1234	3	10	32	313	29,531	58,349

<sup>1</sup> Il s'agit d'un mouvement national au cours duquel les ouvriers firent grève ou furent lock-outés dans plusieurs localités.

## Résultat des mouvements en 1915

Tabl. II Fédérations	Diminution du temps de travail					Augmentation des salaires					Différence supplém.			Vacances			
	Cas	Etablissements	Total des ouv.	Heures		Cas	Etablissements	Total des ouv.	Par homme et par semaine.	Total par semaine.	Cas	Etablissements	Total des ouv.	Cas	Etablissements	Total des ouv.	Jours par homme et par année
				Par homme et par semaine.	Total par mois												
Ouvriers du bâtiment . . . . .	—	—	—	—	—	1	4	70	1.20	84	—	—	—	—	—	—	—
Relieurs . . . . .	1	76	109	13	327	1	358	789	1.68	1324	1	358	789	—	—	—	—
Coiffeurs . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers des communes et de l'Etat Ouvr. du com., des transp. et de l'aliment.	10	80	497	3,6	1603	29	107	1765	2.12	3746	11	11	281	8	8	359	3-6
Ouvriers sur bois . . . . .	—	—	—	—	—	3	61	420	1.80	766	—	—	—	—	—	—	—
Chapeliens . . . . .	—	—	—	—	—	1	1	6	109/10	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers sur cuir . . . . .	—	—	—	—	—	4	89	412	2.37	978	4	89	412	—	—	—	—
Lithographes . . . . .	2	3	10	1	10	—	—	—	—	—	1	3	10	1	3	10	3-6
Personnel des locomotives . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Peintres et plâtriers . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers sur métaux et horlogers	3	5	1895	1,7	3158	40	54	9020	1.30	12299	39	44	3924	—	—	—	—
Ouvr. du papier et auxil. des arts graph.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tailleurs . . . . .	—	—	—	—	—	2	7	35	2.—	715	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers de la pierre . . . . .	—	—	—	—	—	5	8	134	5.—	670	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers du textile . . . . .	3	3	340	3 21/4	765	21	21	3689	1.17	4310	—	—	—	—	—	—	—
Etablissements de transp. (U. G. T. S.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Typographes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charpentiers . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	18	167	2851	2,06	5863	107	710	16,340	1.52	24,892	56	505	5416	9	11	369	3-6

<sup>1</sup> Entre en vigueur le 1er janvier 1918.

<sup>2</sup> Reconnaissance du tarif national.

<sup>3</sup> Samedi après-midi libre.

Selon cette statistique, l'augmentation des prix de juin 1914 à mars 1916 était la suivante: jusqu'au 10 % pour les pommes de terre et le café; de 10 à 20 % pour le lait, l'huile d'olive et le thé; de 20 à 30 % pour le beurre, le fromage, le chocolat et le vinaigre. Le combustible de 20 à 30 %; de 30 à 60 % pour l'huile de sésame, le pain, la farine blanche, les lentilles, le riz, la viande, les pommes de terre, les prunes, le vin et le savon; au-dessus de 60 % pour les graisses, la semoule, le gruau de maïs, l'orge, l'avoine, le gruau d'avoine, les fèves, les pois, les œufs, les pâtes alimentaires, le sucre, la choucroute, la chicorée, le cacao, l'esprit de vin et le pétrole. A part le prix des pommes de terre, où il y a certainement une erreur, à moins qu'il ne s'agisse, pour les données de 1914, de l'ancienne récolte ou, pour les données suivantes, de la nouvelle récolte et de pommes de terre précoces, cette énumération des prix est sans doute conforme à la vérité.

Il a encore été établi que le renchérissement total des denrées pour une famille de deux adultes et de trois enfants comporte par année fr. 412,29 ou le 39,5 pour cent.

Comparons maintenant: la position de l'ouvrier comme producteur, auquel on a réduit son revenu au strict minimum, et comme consommateur, alors qu'il doit dépenser 40 pour cent de plus qu'auparavant pour vivre, et nous aurons la situation telle qu'elle se présentait pendant l'année 1915.

Dans ces conditions, l'ouvrier était obligé de profiter de toutes les circonstances favorables qui se présentaient pour reprendre la lutte syndicale. Peu à peu la pression diminua. La main-d'œuvre faisait défaut dans l'industrie de l'alimentation, parce que, justement dans ces industries, on occupait avant la guerre un grand nombre d'étrangers appelés au service militaire de leur pays. Une autre partie était appelée au service militaire suisse. En même temps, une conjoncture très favorable se faisait remarquer ensuite de l'isolement de l'étranger et de l'augmentation de l'exportation.

L'industrie des métaux et machines profita aussi amplement de cette nouvelle situation. Les pays étrangers cherchèrent à engager des ouvriers pour leurs industries de guerre à des conditions bien meilleures que celles offertes par les patrons suisses. Les fabriques acceptèrent des commandes de guerre, soit directes ou indirectes. L'industrie du cuir prit un essor inespéré.

Quelques branches de l'industrie textile purent reprendre leur activité, tandis que d'autres souffrent encore du manque de travail; il est même à prévoir que cette crise ne s'améliorera sans doute pas tant que durera la guerre.

La situation de l'industrie du bâtiment resta mauvaise avant comme après. Ici aussi il ne faut pas s'attendre à un changement tant que les capitaux nécessaires ne seront pas meilleur marché ou que la situation politique et économique ne sera pas éclaircie.

Notre tableau I expose la situation telle qu'elle se présentait en 1915. Là où la conjoncture était bonne, nous constatons de nombreux mouvements. Il faut cependant faire abstraction des ouvriers et employés occupés dans les entreprises des communes et de l'Etat, dont les conditions de salaire sont la plupart du temps réglées légalement. Les mouvements de cette catégorie de travailleurs, pour obtenir des allocations de renchérissement, n'ont été engagés qu'au cours de l'année 1916.

Le nombre total des mouvements de l'année 1915 est de 180, comprenant 26,171 ouvriers occupés, dont 12,937 étaient organisés. Depuis l'année 1911, nous constatons les mouvements suivants:

	Mouvements	Participants	Organisés
1911	360	39,793	27,429
1912	337	40,094	25,360
1913	359	30,665	15,284
1914	186	19,249	12,350
1915	180	26,171	12,937

En considération de la mauvaise situation des professions du bâtiment qui, avant la guerre, apportaient toujours un fort contingent, le chiffre de 1915 est très considérable. Il nous faut cependant critiquer la disproportion qui existe encore dans certaines professions entre les syndiqués et non-organisés.

De tous ces mouvements, 170 furent réglés à l'amiable, dans neuf cas seulement la grève s'en suivit, trois autres eurent le lock-out comme suite.

Les professions suivantes ont participé aux grèves: ouvriers du bâtiment une fois, relieurs une fois, les ouvriers de l'alimentation, du transport et du commerce une fois, les ouvriers sur bois une fois, les ouvriers sur métaux et horlogers trois fois et les ouvriers du textile deux fois. Ont participé aux lock-outs: les relieurs, les ouvriers sur bois et les ouvriers sur métaux et horlogers, chacun une fois.

La différence entre les temps ordinaires est énorme. Nous comptons en:

	Grèves	Participants	Lock-outs	Participants
1911	79	3735	6	285
1912	54	4002	11	1005
1913	57	5707	7	273
1914	27	1353	4	1785
1915	9	1234	3	313

Depuis de nombreuses années les frais de grève n'ont plus été aussi minimes. Une comparaison le prouve :

	Jours de grève	Secours payés
1911	55,870	177,002 Fr.
1912	108,878	363,818 »
1913	102,537	224,820 »
1914	255,284	703,973 »
1915	29,531	58,349 »

Ces dépenses, relativement peu importantes au cours de l'année 1915, contribuèrent fortement à remettre le bilan des fédérations en équilibre, les finances des syndicats ayant très souffert du paiement des secours de l'année précédente et partiellement aussi du grand mouvement des ouvriers horlogers du Leberberg au printemps 1914.

Il est évident que les mouvements où il s'agissait de notre revendication principale, la diminution du temps de travail, sont en minorité. Dans la grande majorité des cas il s'agissait d'augmentations de salaire, de différentes allocations, partiellement de suppléments qui existaient avant la guerre et qui avaient été supprimés et pour lesquels il fallait de nouveau entrer en lutte. Il en est de même pour ce qui concerne les vacances. Ici aussi une comparaison avec les cinq années précédentes est très intéressante :

	Augmentation de salaire		Diminution du temps de travail		Suppléments pour vacances		Autres revendications	
	Cas	Ouvriers	Cas	Ouvriers	Cas	Ouvriers	Cas	Ouvriers
1911	174	13,526	78	7335	—	—	—	—
1912	201	17,719	71	8303	—	—	141	12,620
1913	177	13,661	83	4838	100	1971	—	—
1914	51	2,719	24	1282	34	1465	—	—
1915	107	16,340	18	2851	65	874	—	—

L'année 1914 prouve qu'elle a été une période de dépression pour les fédérations et les succès que celles-ci ont pu enregistrer sont peu importants. La situation était déjà mauvaise avant la guerre et ne convenait guère aux actions syndicales. Par contre, les résultats de l'année 1915 sont très considérables, aussi bien pour ce qui concerne la diminution du temps de travail que pour les augmentations de salaire. Il fut obtenu :

	Diminution du temps de travail Heures	Augmentation de salaire Fr.
1911	825,864	1,341,964
1912	880,932	2,940,244
1913	639,340	1,394,468
1914	287,976	318,068
1915	304,876	1,294,384

Il est évident que les succès syndicaux ne sont pas tous compris par l'énumération de ces chiffres. Les ouvriers posèrent dans des centaines d'ateliers des revendications ayant l'amélioration des conditions de travail pour but. Ces mouvements furent solutionnés par des pourparlers directs entre les ouvriers intéressés et les patrons,

et les directions centrales des fédérations n'en furent pas informées, si bien que ces succès ne furent pas enregistrés.

Ce fut surtout le cas lorsqu'il s'agissait de soi-disant mouvements défensifs, dans le but de s'opposer au renvoi d'ouvriers, à la diminution des salaires, ou à toute autre mesure devant empirer les conditions de travail. Il suffit bien souvent d'une entrevue avec l'employeur, appuyée par l'attitude énergique du personnel, pour le faire renoncer à ses projets. Ces affaires n'ont donc pas été enregistrées. Ce n'est que quand le conflit commence à devenir menaçant que l'on s'adresse au comité central.

45 de ces mouvements défensifs furent déclarés pendant l'année de rapport; 3534 ouvriers y participaient. Dans 4 cas la grève éclata ou les patrons procédèrent à des lock-outs; 237 ouvriers entraient en question. Dans deux cas une augmentation du temps de travail fut repoussée, dans 19 cas les patrons renoncèrent à des diminutions de salaire; il s'agissait, dans tous les autres, de différents empirements des conditions de travail.

C'est ainsi que l'activité syndicale, que beaucoup croyaient anéantie sans espoir de relèvement au début de la guerre, s'est montrée très efficace. Cela sera encore prouvé dans une plus grande mesure dans le rapport pour l'année 1916.

## Chez les typographes de la Suisse romande

L'augmentation énorme du coût de la vie, depuis le 1<sup>er</sup> août 1914, a provoqué, dans toutes les régions et presque toutes les professions, des mouvements de salaire. Assez généralement, les revendications des organisations syndicales ou des ouvriers individuellement ont été acceptées par les industriels, soit qu'ils aient admis la nécessité de compenser dans une certaine mesure l'augmentation du coût des vivres, ou que la rareté de la main-d'œuvre les y ait obligés. Dans tous les cas, les suspensions de travail furent relativement peu nombreuses. Il est bon d'ajouter, pour être complet, que rares sont aussi les industries qui n'ont pas augmenté le prix de vente de leurs produits dans une proportion qui leur a permis de faire face aux augmentations du coût des matières premières et de la main-d'œuvre.

Dans les services publics et dans les administrations communales, cantonales et fédérales, malgré que les dépenses sont énormes en raison de la situation, il fallut également faire droit, dans une certaine mesure, aux revendications des employés et fonctionnaires. Il n'est donc pas étonnant que les typographes aient revendiqué, eux aussi, des suppléments de renchérissement.